

EG-VIE Multisupports

Modalités de transformation d'une adhésion ÉGÉPARGNE-VIE en une adhésion EG-VIE Multisupports

(en vigueur au 01/10/2020)

La Loi PACTE du 22/05/2019 a modifié l'article 125-0 A du code général des impôts et autorise la transformation d'un contrat d'assurance-vie quelconque en contrat d'assurance-vie multisupport, sans perte d'antériorité fiscale.

Cette transformation implique le passage d'un contrat mono support euro ou UC ou multisupport à un contrat libellé en tout ou partie en Unités de Compte.

Les caractéristiques techniques du nouveau contrat d'assurance-vie réceptacle différant de celles du contrat d'origine en termes de frais, de garantie de taux, etc., chaque client est tenu d'apprécier, en fonction de ses objectifs, la composition de son patrimoine, sa situation familiale, son âge et son horizon de placement, si la transformation de son contrat d'origine peut présenter ou non un intérêt pour lui.

Dès lors, la transformation se fait sur demande expresse de chaque client, moyennant la régularisation d'une demande de transformation, qui manifeste son consentement à l'opération effectuée.

Cet encadré a pour objet d'attirer l'attention de l'adhérent sur l'ensemble des conséquences de la transformation. Il est important que l'adhérent lise intégralement la notice qui suit et pose toutes les questions qu'il estime nécessaires avant de régulariser la demande de transformation et le bulletin d'adhésion au nouveau contrat réceptacle de son contrat.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE TRANSFORMATION

qui complètent la notice d'information du contrat EG-VIE Multisupports réceptacle, remise simultanément, et celle du contrat ÉGÉPARGNE-VIE.

OBJET DE LA TRANSFORMATION

La transformation de votre adhésion ÉGÉPARGNE-VIE⁽¹⁾ s'effectue par transfert total de la provision mathématique vers une adhésion au contrat multisupport EG-VIE Multisupports. **Le contrat d'assurance-vie EG-VIE Multisupports réceptacle, à capital variable, repose sur des supports financiers dont l'évolution dépend des fluctuations des marchés financiers, sans garantie de rémunération minimum. En conséquence, les perspectives de gains ou de pertes sont supportées par l'adhérent.**

DATES D'EFFET DE LA TRANSFORMATION

Date d'effet et de valeur de la transformation de votre adhésion ÉGÉPARGNE-VIE : celle du jour de traitement par l'assureur de votre demande.

Date d'effet de la provision mathématique transférée sur l'adhésion EG-VIE Multisupports réceptacle : le 1^{er} jour calendaire qui suit la date de traitement par l'Assureur de votre demande de transformation.

Date de valeur de la provision mathématique transférée sur l'adhésion EG-VIE Multisupports réceptacle : le 3^{ème} jour ouvré qui suit la date d'effet de la provision mathématique transférée, ci-dessus mentionnée.

Fiscalement, la durée de votre adhésion EG-VIE Multisupports s'apprécie à partir de la date d'effet de votre adhésion d'origine ÉGÉPARGNE-VIE.

FRAIS DE TRANSFORMATION : néant.

DÉLAI DE REFLEXION

Vous disposez d'un délai de réflexion de 30 jours à compter de la date de signature de la demande de transformation pour renoncer à cette opération. Vous en informerez l'Assureur par lettre recommandée ou recommandé électronique avec accusé de réception.

L'Assureur procédera alors à l'annulation de la transformation dans les 30 jours suivant la réception de votre lettre de renonciation et remettra en vigueur votre adhésion ÉGÉPARGNE-VIE.

La provision mathématique transférée sera alors réaffectée sur votre adhésion ÉGÉPARGNE-VIE de telle sorte que la transformation n'ait jamais produit d'effet.

Toute demande d'annulation de votre demande de transformation entraînera automatiquement l'annulation simultanée de votre adhésion EG-VIE Multisupports enregistrée pour servir de réceptacle à votre adhésion ÉGÉPARGNE-VIE et le remboursement, le cas échéant, de la cotisation initiale versée, votre exemplaire du bulletin d'adhésion au contrat réceptacle devenant alors sans objet.

⁽¹⁾ Les adhésions ÉGÉPARGNE-VIE souscrites dans le cadre fiscal du PEP ne sont pas transférables.